



PROCES-VERBAL DE RECEPTION DES COMPTES DE GESTION EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-six et le mardi neuf juin 2026, s'est tenu dans la salle de réunion de la cour des comptes la réception des comptes de gestion de l'exercice 2025 de l'année n +1.

Conformément à l'article 73 alinéa 1 de la loi organique N°025 du 1^{er} décembre 2021, qui fait obligation aux comptables publics la reddition des comptes à la cour, cette réception qui a débuté le mardi 09 juin, s'est poursuivi les 11, 16 et 28 juin 2026 en quatre séances.

Le greffe qui est chargé de cette réception était composé de :

- Me KARKA Outi Afalakata Manwa
- Me TELOU Kidjambello
- Me SONDOU Abala
- Me NIKA Naka

Le greffe a reçu les comptes de gestion des comptables suivants :

- Les comptables principaux de l'Etat (CPE) ;
- Les agents comptables (AC) des Etablissements publics nationaux (EPN) ;
- Les trésoreries des collectivités territoriales (T).

Notons que les comptables publics ont déposé leurs comptes de gestion dans le délais prescrit par la loi.

Le greffe a reçu les comptables publics de l'Etat au nombre de quatre (04), les établissements publics nationaux au nombre de 64 et les collectivités territoriales au nombre de 117, soit un total de 185 comptes de gestion pour l'exercice 2025.

Procès-verbal de réception des comptes de gestion dressé par
Me KARKA Outi Afalakata Manwa